



INFORMATIONS

Le technicien supérieur du développement durable (TSDD) exerce dans les domaines de l'environnement, des transports, du logement, de la construction, de l'habitat, de l'urbanisme, de la prévention des risques, de la mer, de l'énergie, ou dans d'autres domaines relevant du développement durable. Il exerce le plus souvent dans un ministère.

Ses missions principales ont pour but de : favoriser la propreté des transports, aménager les villes, améliorer la maîtrise de l'urbanisation, développer le logement, économiser l'énergie, gérer les ressources...

MISSIONS PRINCIPALES

Recruté par le ministère de la Transition écologique et solidaire :

- Aider à mettre en œuvre des politiques de l'État
- Diriger des activités (d'étude, d'expertise, d'expérimentation, de gestion, de préparation ou de recherche à caractère scientifique, technique ou économique)
- Participer à des actions d'enseignement ou de formation professionnelle
- Coordonner une équipe

QUALITÉS REQUISES

Être précis, rigoureux, avoir le sens des responsabilités, prendre des initiatives, posséder un bon relationnel

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un technicien supérieur du développement durable en début de carrière est d'environ **1 600 euros**.

Pour exercer cet emploi, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie B** (niveau baccalauréat).

Il s'agit d'un examen professionnel, pour lequel le candidat qui souhaite y concourir, doit bénéficier de plusieurs années d'expérience dans le service public.

Les épreuves

CONCOURS INTERNE

Il existe **trois spécialités** :

- Exploitation et entretien des infrastructures
- Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral
- Techniques générales

ADMISSIBILITÉ :

Questions (2 à 4) en relation avec un corpus de documents, portant sur les politiques portées par les ministères chargés de la transition écologique et solidaire, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 2h (coef. 3)

ADMISSION :

Entretien du candidat avec un jury, qui évaluera son expérience professionnelle, sa motivation, sa personnalité, et sa capacité à exercer les missions du métier envisagé, 30 mn (coef. 4)

⚠ Attention : il existe également un concours externe (grade de technicien supérieur principal du développement durable), ouvert à tous. Pour le passer, le candidat doit posséder un diplôme de niveau bac +2.

CONCOURS EXTERNE

Les spécialités sont les mêmes que celles du concours interne.

ADMISSIBILITÉ :

- 1. Note de synthèse** à partir d'un corpus de documents sur un thème d'ordre général, 3h (coef. 4)
- 2. Questionnaire** (environ 25 questions) en fonction de la spécialité choisie par le candidat, 3h (coef. 3)

ADMISSION :

Entretien du candidat avec un jury, à partir d'un texte tiré au sort ou d'une citation de portée générale, 20 mn (coef. 6)

• Pour les candidats ayant choisi la spécialité « Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral »

Épreuves physiques (coef. 3) : natation (nage libre), course (test de Cooper), grimper de corde